

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 28 avril 2022
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Christine Petitjean, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Richard Brusa, Tantely Brun, Delphine Vuillermoz. Caroline Médigue

Excusés : Nicolas Jacquier, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Chantal Perreaut.

1. Validation du compte rendu de la séance du 29 mars 2022

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Projet de vidéoprotection

Le Maire indique que ce conseil un peu spécifique fait suite aux réunions précédentes sur le sujet sur lequel le conseil s'était déjà positionné pour engager cette réflexion vidéoprotection. Il rappelle que la commune a sollicité le référent sureté de la gendarmerie pour faire une étude globale sur la commune de Bletterans pour définir les sites qui pourraient être équipés avec les préconisations techniques. Le conseil avait ensuite décidé de poursuivre sur ce dossier et d'engager une première tranche et voté une enveloppe budgétaire d'investissement pour l'année 2022.

Le Conseil est donc réuni pour étudier les différentes propositions et définir les priorités en termes de site et de typologie d'équipement.

Tantely Brun demande à intervenir pour revenir sur le fond de ce dossier. Elle estime que l'appellation est fautive : il devrait y avoir un opérateur en permanence derrière pour que l'on parle de vidéoprotection. Elle voit également un problème de fond à être filmé en permanence, elle considère que l'on banalise l'intrusion dans la vie personnelle. Elle n'a pas trouvé de ville où l'implantation de la vidéoprotection a permis de faire durablement baisser la délinquance. Elle ne se sent pas en insécurité à Bletterans, si ce n'est en insécurité routière. Elle ne refuse pas les caméras par principe et trouve pertinent d'en installer aux entrées de ville mais souhaite alerter sur la banalisation de ces techniques.

M. le Maire répond qu'en dehors de la sécurité des personnes, il y a aussi la sécurité des biens, les incivilités grandissantes, pour lesquelles nous sommes régulièrement démunis, y compris avec un dépôt de plainte. Ces faits divers nous polluent l'existence. Claude Pierrel confirme que nous devons régulièrement faire des dépôts de plaintes qui n'aboutissent que très rarement.

M. le Maire prend l'exemple des jeux place du Colombier qu'il conviendrait de protéger des dégradations. Le référent sécurité de la Gendarmerie, l'adjudant-chef Malaizé, indiquait bien lors de sa présentation aux élus que les faits de délinquance étaient largement réduits au niveau des caméras.

Richard Brusa prend l'exemple de dégradations récentes par un poids-lourd, grâce à une photo l'ayant pris sur le fait, la facture pourra être adressée à l'entreprise.

M. le Maire ajoute que les images seront stockées en Mairie, non consultées sans plainte et effacées tous les trente jours au maximum comme l'impose la réglementation. Personne ne regardera les allées et venues des administrés, il n'y aura pas de surveillance proprement dite, alors que nos téléphones aujourd'hui nous pistent, avec notre consentement. Ces caméras pourront également être utiles contre les incivilités routières, qui nous sont régulièrement rapportées et que les gendarmes ont des difficultés à juguler.

M. le Maire demande aux élus de se positionner sur l'intérêt de ce dispositif et de proposer si de hiérarchiser les priorités et les sites.

Le conseil après en avoir débattu, propose de retenir la place du Colombier, le parking des Carmes et l'espace de Mémoire, le parc du lavoir, le futur parc multisports, la proximité de la mairie et le chemin du cimetière pour une première tranche. Le Maire demande au conseil de voter sur l'intérêt pour ce

dispositif et pour ces propositions en deux temps.

- Êtes-vous favorables à l'engagement d'une première tranche de vidéoprotection et à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet du ministère ?

Pour : 11

Contre : 1 (Tantely Brun)

- Êtes-vous d'accord avec cette liste de priorité ?

Pour : 11

Contre : 1 (Tantely Brun)

3. Questions diverses

- Tantely Brun rapporte la question d'Edouard Kuhni qui aimerait savoir si la Mairie dispose d'un garage à louer.

M. le Maire répond que nous n'avons pas de garage à louer.

- Delphine Vuillermoz rapporte la satisfaction du gérant de la cave de Bletterans quant aux travaux, il demande s'il pourrait avoir une place de livraison à proximité du palais d'Aydine, le long du quai de la Foule.

M. le Maire répond que nous ne pouvons pas tracer de place livraison car il n'y a pas la place réglementaire nécessaire.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mercredi 4 mai à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,